

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
VILLE DE DREUX

DÉCISION N°DEC2026-069

DIRECTION DE LA CITOYENNETÉ

Concession n° : 13698 Situation : Cimetière WILSON

Division : 15 / Carré : U / Allée : 3 - Empl : 26

Le Maire de la Ville de Dreux,

VU l'article L2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales alinéa 8,**VU** la délibération n°2026-024 du 28 mars 2026 portant délégation du Conseil municipal au Maire,**VU** l'arrêté n°ARR2026-374 du 03 avril 2026 donnant délégation de fonction et de signature à Monsieur Ratko KLISURA,**CONSIDÉRANT** la demande présentée par Madame VAN DE WALLE Monique née OBERLING domiciliée 4, rue Lafayette 28100 Dreux (Eure-et-Loir), et désirant obtenir le renouvellement de la concession n° 9444 dans le Cimetière WILSON pour une durée de 30 ans.**DÉCIDE****ARTICLE 1** - Il est accordé dans le Cimetière WILSON à compter du 01 novembre 2025 au nom du demandeur susvisé et à l'effet d'y fonder la sépulture familiale indiquée de **2 mètres superficiels**. La date d'échéance est le **31 octobre 2055 pour une durée de trente ans**.**ARTICLE 2** - La présente concession est accordée moyennant la somme totale de 700,00 Euros qui a été versée dans la caisse du Receveur Municipal suivant quittance n°2026/47 du 09 avril 2026.**ARTICLE 3** - Monsieur le Directeur général des services de la Mairie de Dreux et Monsieur le Comptable public assignataire de Dreux Agglomération sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision.**ARTICLE 4** - Un exemplaire de la présente décision sera notifié à Monsieur le Comptable public assignataire de Dreux Agglomération et au Titulaire de la concession.**ARTICLE 5** - La présente décision peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif d'Orléans dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou notification. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique "Télérecours citoyens" accessible par le site Internet <http://www.telerecours.fr>.

Fait à Dreux, le

*10/7/2026*Pour le Maire,
Le conseiller municipal,

DOCUMENT CERTIFIÉ EXÉCUTOIRE

Après dépôt à la sous-préfecture de Dreux le
Notification le